Cinquante-septième année. - N ° 50 A Samedi 11 et dimanche 12 mars 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1440

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI

Ventes et cessions

528 290 109 RCS Albi.
SEP RODUVERT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 240000.00 EUR.
Adresse : 32, Chemin de Touny, 81150 Lagrave.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion. Suivant acte sous seing privé en date du 3 mars 2023, Rozal Raillon, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 32, chemin de Touny, 81150 Lagrave et dont le numéro unique d'identification est 530 802 438 R.C.S. Albi et SEP RODUVERT, société par actions simplifiée au capital de 240.000 euros, dont le siège social est situé 32, chemin de Touny, 81150 Lagrave et dont le numéro d'immatriculation est 528 290 109 R.C.S. Albi, ont conclu un traité de fusion organisant la fusion par voie d'absorption de la société SEP RODUVERT par la société Rozal Raillon (ci-après le « Traité de Fusion »). Aux termes du Traité de Fusion, la société SEP RODUVERT fait apport à la société Rozal Raillon de l'ensemble de ses éléments d'actifs et passifs, biens, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve. La fusion sera réalisée avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2023. Le total des éléments d'actif apportés par la société SEP RODUVERT s'élève à 367.501 euros et le total des éléments de passif pris en charge s'élève à 59.778 euros. Le montant de l'actif net apporté s'élève à 307.723 euros. La société Rozal Raillon détenant la totalité des actions composant le capital social de la société SEP RODUVERT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société Rozal Raillon. Les apports effectués par la société SEP RODUVERT n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la société Rozal Raillon, aucun rapport d'échange n'est établi. La société Rozal Raillon sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs apportés par la société SEP RODUVERT à l'expiration du délai de trente (30) jours devant s'écouler à compter de la publicité du présent avis conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce. La société SEP RODUVERT sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation de la fusion. Les créanciers des sociétés Rozal Raillon et SEP RODUVERT dont les créances sont antérieures à la date de publicité du présent avis pourront former opposition au projet de fusion dans les conditions légales et règlementaires. Le Traité de Fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Albi le 6 mars 2023 au nom de la société Rozal Raillon, absorbante, et au nom de la société SEP RODUVERT, absorbée. Pour avis.